Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260305-2026_056-DE

DCM DU 5 MARS 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.056*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **5 mars** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 27 février 2026 - Date d'affichage : 9 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

24 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÜN et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL et Anne VIOT.

5 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT et Mesdames Julie AUBAUD, Awena KERLOC'H et Elsa ROUSSEL

5 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), et Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260305-2026_056-DE

OPÉRATION 100 RUE DE RENNES – ACQUISITION FONCIÈRE AUPRÈS DE LA SCCV TERRA ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES, ESPACES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNS

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code Général des propriétés des Personnes Publiques ;

VU l'avis favorable de la commission n°2 *« Urbanisme, Services Techniques, Environnement, Sécurité, Commerce »* réunie le 27/11/2025 ;

VU les avis favorables émis de la part de l'ensemble des concessionnaires et délégataires ;

VU la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) déposée en date du 18/02/2026 ;

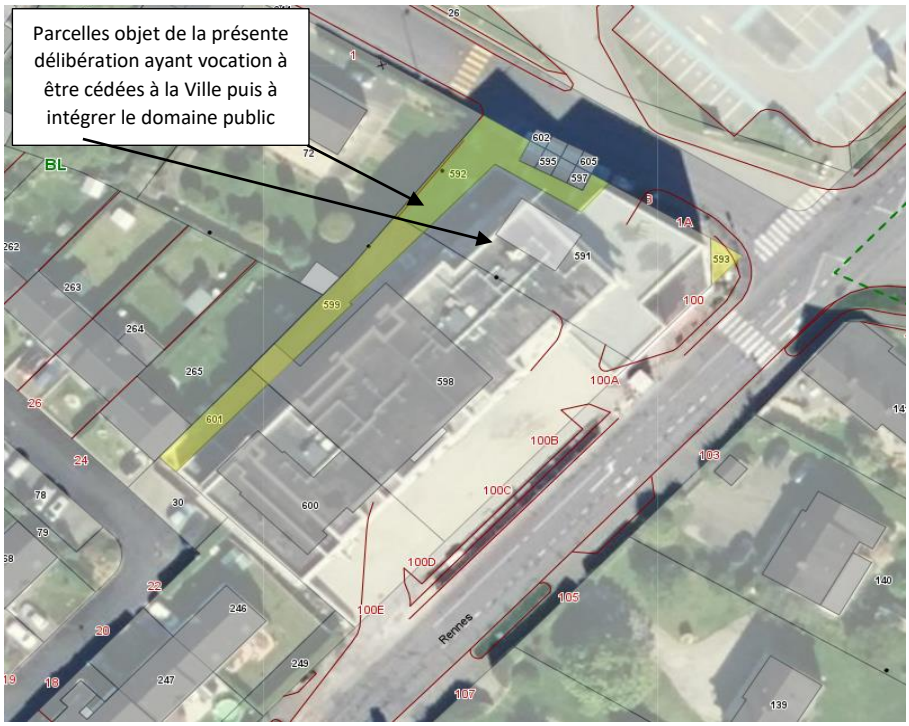
CONSIDERANT que le Promoteur, la SCCV Terra, est actuellement propriétaire des parcelles suivantes :

Section	Numéro	Superficie en m²
BL	601	53
BL	599	100
BL	592	130
BL	593	14
TOTAL		297 m²

Madame Claire BRIDEL, 1ère adjointe en charge de l'Urbanisme et du Développement Durable, informe l'assemblée que la SCCV Terra (Pierre Promotion) a déposé la Déclaration Attestant l'Achèvement et de Conformité des Travaux (DAACT) concernant son opération immobilière située au 100 Rue de Rennes. Aussi, l'ensemble des travaux prévus dans le cadre de cette opération sont désormais achevés. Des travaux d'aménagements (réseaux, voies douces, …) ont été réalisés sur des espaces destinés à être cédés à la Ville de Liffré.

La Ville a reçu les documents techniques nécessaires à l'exploitation des ouvrages, notamment le Dossier des Ouvrages Exécutés. La conformité des ouvrages a été réceptionné après une visite sur site de la part de tous les concessionnaires et délégataires (cheminement doux sur les parcelles BL 601-599-592 et réseaux divers)

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260305-2026_056-DE



Aussi, il convient désormais d'acter l'acquisition de ce foncier et d'intégrer les parcelles précitées dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section BL n°601-599-592-593 d'une surface d'environ 297m² auprès de la SCCV Terra ;
- DIT que les frais annexes (notaire, géomètre, …) liés à cette acquisition seront à la charge exclusive du vendeur ;
- CONFIRME que les parcelles évoquées plus haut seront classées dans le domaine public communal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ

MAIRIE DE LIFFRÉ
Ille-et-Vilaine

Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr